

## Chapitre 1.3 – La construction européenne : les enjeux des élargissements européens

EXTRAIT DU PROGRAMME : 4. Politique économique : politiques économiques en Europe.

### PLAN DU COURS

- I. PREMIER ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 9
- II. SECOND ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 10
- III. TROISIEME ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 12
- IV. QUATRIEME ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 15
- V. CINQUIEME ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 25
- VI. SIXIEME ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 27
- VII. SEPTIEME ELARGISSEMENT : L'EUROPE DES 28
- VIII. SORTIE VOLONTAIRE DU ROYAUME-UNI : LE BREXIT
- IX. FUTURS ELARGISSEMENTS
- X. CONSTRUCTION NON COMMUNAUTAIRE
  - A. ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE (AELE)
  - B. ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)
  - C. LA COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE (CPE)
  - D. CERTAINS ÉTATS MEDITERRANEENS
- XI. PROBLEMATIQUES LIES AUX ELARGISSEMENTS
  - A. JUSQU'OU ?
    - 1. L'ADHESION DE LA TURQUIE ?
    - 2. L'ELARGISSEMENT AUX PAYS DE L'EX-YOUGOSLAVIE, LES « BALKANS »
    - 3. L'ISLANDE
  - B. DEFIS LIES A L'ELARGISSEMENT A 27 ETATS MEMBRES
    - 1. IMPACT SUR LES DELOCALISATIONS
    - 2. COUTS DE COHESION ET DE CONVERGENCE ECONOMIQUE DES ÉTATS NOUVELLEMENT INTEGRES
    - 3. IMPACT SUR LES INSTITUTIONS : LA GOUVERNANCE D'UNE EUROPE ELARGIE

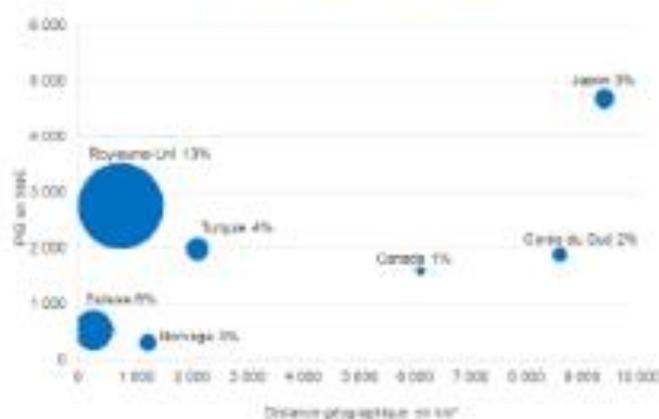


**DOCUMENT N°1** : La nouvelle relation commerciale de l'Union européenne avec le Royaume-Uni.

*Louis ADJIMAN, Olivier BESSON, Niamh DUNNE, Robin FOURNIER, Sophia MILLIAUD, Pierre SERRA, Pierre-Marie VOEGELI*

- Les négociations consécutives à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (UE) ont revêtu un caractère exceptionnel dans la mesure où, à la différence des négociations commerciales classiques, il s'agissait de définir les contours d'une relation moins étroite tout en limitant les conséquences négatives pour le commerce et l'investissement.
- Conduites dans des délais record – moins d'un an – les négociations ont abouti à un accord innovant, qui tient compte du souhait du Royaume-Uni de retrouver une pleine autonomie décisionnelle, de la grande proximité économique et géographique du Royaume-Uni avec l'Union européenne (cf. Graphique) et de la nécessité de préserver l'intégrité du marché unique européen.
- En matière d'accès au marché, l'accord est proche des accords dit de nouvelle génération, conclus avec le Canada ou le Japon. Il se caractérise avant tout par l'absence de droits de douane et de quotas sur l'ensemble des marchandises, à condition qu'elles satisfassent des critères de « nationalité économique », ou règles d'origine. À noter également la perte du passeport financier européen pour les institutions financières établies au Royaume-Uni, ou encore des règles d'origine spécifiques destinées à faire émerger une filière européenne de batteries électriques pour le secteur automobile.
- L'accord est particulièrement novateur s'agissant des dispositions relatives à la concurrence équitable. Afin d'assurer une concurrence ouverte et loyale et de veiller à ce que le commerce et l'investissement se déroulent d'une manière propice au développement durable, l'accord définit un cadre en matière de subventions et fixe un niveau minimal de normes sociales et environnementales. Le respect de ces dispositions est garanti par un mécanisme de règlement des différends et la possibilité de prendre des sanctions unilatérales. En matière d'environnement, l'accord érige, pour la première fois, l'accord de Paris en clause essentielle.

Part dans le commerce de biens de l'UE27 avec le reste du monde  
Principaux partenaires avec lesquels l'Union a conclu un accord commercial bilatéral



Source : OCDE pour le PIB (moyenne 2016-2019) et Eurostat pour les échanges de biens (moyenne 2016-2019), commerce hors UE27 uniquement.  
\* Distance entre les capitales des pays tiers et le barycentre de l'UE pondéré par la part des États membres dans le PIB de l'UE.  
Note de lecture : Avec un PIB de plus de 2 500 Md€ et une capitale à 740 km du barycentre de l'UE, le Royaume-Uni représente 13 % du commerce de biens de l'UE27 avec le reste du monde.

Source : Lettre trésor-Eco, février 2022.

**DOCUMENT N°2** : Les 44 membres de la communauté politique européenne (2022)



DOCUMENT N°3 : Les Vingt-sept entament l'analyse des réformes nécessaires à leur élargissement

- Le groupe franco-allemand d'experts indépendants remet ce mardi aux ministres des Affaires européennes un inventaire de pistes à explorer pour préparer l'Union européenne à l'adhésion de l'Ukraine et des Balkans.
- Ils plaident pour une refonte de la prise de décision et insistent sur l'importance de l'Etat de droit.

EUROPE

Karl De Meyer  
— Bureau de Bruxelles

Ce mardi débute une importante séquence de réflexion, au sein de l'UE, sur les réformes à mener pour réussir les élargissements qui s'annoncent à l'horizon 2030 : à l'Ukraine, à la Moldavie, aux pays des Balkans occidentaux. Les ministres des Affaires européennes de l'Union recevront le rapport que Laurence Boone et Anna Lührmann, en charge de ce portefeuille dans les gouvernements français et allemand, ont commandé en janvier à un groupe franco-allemand de douze experts indépendants.

Le texte, obtenu par l'agence Contexte, est intitulé « Naviguer en haute mer » pour souligner le défi que représente l'intégration d'une petite dizaine de pays parfois très pauvres et à la vie politique souvent chaotique. Il consacre un long développement à l'Etat de droit, alors que plusieurs pays de l'élargissement de 2004 le malmènent, pour ne pas dire le brutalisent depuis plusieurs années. La Pologne est allée jusqu'à contester la suprématie de la

justice européenne, un des principes essentiels de la construction européenne. Les experts préconisent de muscler la procédure dite de l'article 7, censée pouvoir sanctionner les Etats qui violent les valeurs fondamentales.

Majorité qualifiée

Le mémorandum se penche ensuite sur les mécanismes de décision au sein du Conseil de l'UE. Il propose de redéfinir la majorité qualifiée à 60 % des Etats membres représentant 60 % de la population de l'Union (contre 55 % des pays représentant 65 % de la population actuellement). Et de la généraliser pour ne plus faire de l'unanimité que l'exception. La Hongrie a démontré ces derniers mois qu'elle n'hésite pas à instrumentaliser son droit de veto.

Les experts conseillent de conserver le plafond actuel du nombre des eurodéputés, à 751, ce qui obligerait à une nouvelle ventilation nationale. Ils prônent aussi d'harmoniser le déroulement des élections européennes. Il conviendrait d'abaisser le nombre de commissaires, ou du moins les hiérarchiser pour conserver une dynamique au sein du collège (aujourd'hui un membre par Etat). Ils se prononcent pour une

augmentation du budget de l'UE, puisque les leaders ne cessent de lui confier de nouvelles missions.

Un chapitre important porte sur la méthode des réformes : veut-on prendre la voie d'une modification des traités ou agir à traité constant ? Les douze experts estiment qu'on pourrait inscrire des changements de gouvernance dans les traités d'adhésion des nouveaux membres. Autre voie à explorer : dans quelle mesure et à quelles conditions peut-on proposer aux candidats un élargissement graduel, grâce auquel ils pourraient participer à certaines politiques avant leur accession formelle ?

Ce rapport, insistent ses commanditaires, néglige aucunement

les gouvernements français et allemand. Il doit alimenter un débat qui se poursuivra tout l'automne. Les ministres des Affaires européennes

Les leaders doivent décider en décembre s'ils ouvrent les négociations d'adhésion à l'Ukraine et à la Moldavie.

se retrouveront dans dix jours à Murcia pour préparer les discussions des dirigeants, à Grenade début octobre. En octobre ou

novembre, la Commission publiera son rapport annuel sur les progrès des Etats candidats à l'adhésion. Sur cette base, les leaders doivent décider, en décembre, s'ils ouvrent les négociations d'adhésion à l'Ukraine et à la Moldavie. S'ils décident (à l'unanimité !) d'enclencher le processus, cela posera en creux la question de la Bosnie-Herzégovine, dont les institutions défaillantes empêchent l'ouverture des négociations. Et celle du dossier du Kosovo.

Pédagogie

Si les discussions formelles s'ouvrent avec Kiev, l'Union devra aussi repenser ses deux plus importantes politiques, la Politique agricole commune et la Politique de

cohésion. L'Ukraine est à la fois une superpuissance agricole, un poids lourd démographique (44 millions d'habitants) et un pays encore très pauvre. Si elle rejoignait l'UE à politiques constantes, « tous les membres actuels deviendraient probablement des contributeurs nets au budget européen », selon Olivier Costa, un des experts du groupe, directeur de recherche CNRS au Cevipof.

Pour lui, dans les prochaines années, « il faudra que le sujet de l'élargissement entre dans l'espace public, faire preuve de pédagogie » au sujet de pays mal connus des électeurs. Car un jour, il faudra ratifier ces accessions. « Si on les refuse, le continent ne sera pas stabilisé », prévient le chercheur. ■

## Les multiples défis que pose l'intégration de nouveaux Etats membres

Source : Le Monde, 19/09/2023.

L'élargissement de l'Union à l'Ukraine et aux pays des Balkans occidentaux nécessiterait une refonte totale des programmes de financement comme la PAC ou les fonds de cohésion pour les régions défavorisées.

Vincent Collen

L'élargissement de l'UE est sans doute le dossier le plus délicat que les Vingt-Sept devront traiter, d'ici au sommet des chefs d'Etat du mois de décembre à Bruxelles. Sept pays sont officiellement admis comme candidats : cinq républiques des Balkans occidentaux (Bosnie, Serbie, Monténégro, Macédoine du Nord, Albanie), ainsi que l'Ukraine et la Moldavie.

Quel serait l'impact de l'intégration de ces pays ? Comment fonctionneraient les institutions européennes avec trente ou trente-cinq membres ? « Ce sera très difficile car s'il y a bien une volonté politique chez les Vingt-Sept, il n'y a pas de consensus sur la façon dont on doit procéder pour l'élargissement », estime Teona Lavrelashvili, du European Policy Centre à Bruxelles.

La Pologne perdante

La question la plus sensible est celle de la politique agricole commune. « L'Ukraine est le troisième exportateur mondial de céréales, souligne Geneviève Pons, directrice générale du think tank Europe Jacques-Delors. En l'absence de réforme du système de subventions à l'hectare tel qu'il existe aujourd'hui, elle deviendrait automatiquement, et de très loin, la première bénéficiaire des aides européennes. La principale perdante serait la Pologne. »

L'intégration serait d'autant plus problématique que la majorité des immenses surfaces agricoles ukrainiennes sont détenues par quelques oligarques... qui deviendraient les premiers bénéficiaires des sub-

ventions, pointe la même experte. L'Europe financerait massivement une agriculture intensive et peu respectueuse de l'environnement.

« Il serait alors absolument nécessaire de réformer la PAC de fond en comble et de saisir l'occasion pour enfin changer le système de subventions à l'hectare en faveur d'une politique plus verte et favorable aux petits exploitants », estime Geneviève Pons.

Les défis seraient de même nature pour les fonds de cohésion, ces financements européens à destination des régions défavorisées de l'Union européenne. Sans augmentation massive du budget, beaucoup de pays bénéficiaires aujourd'hui recevraient beaucoup moins, voire deviendraient contributeurs nets. On pense en particulier aux besoins immenses pour la reconstruction de l'Ukraine, mais aussi aux pays des Balkans dont certains sont beaucoup plus pauvres que les plus pauvres des Vingt-Sept.

Eviter le blocage

« Il faudra forcément réformer le système et augmenter le budget, explique Teona Lavrelashvili. C'est ce qui a été fait lors des précédents élargissements, l'Union européenne doit s'y préparer dès aujourd'hui. »

Enfin, le fonctionnement même des institutions européennes serait à revoir dans la perspective d'une Union à trente, voire trente-cinq membres. Pour éviter le blocage, certains Etats membres militent pour une extension du vote à la majorité qualifiée à des domaines où l'unanimité est requise aujourd'hui. « Les questions de fiscalité seraient les premières sur la liste », estime Geneviève Pons.

Mais beaucoup d'Etats membres s'y opposent. « Pour des petits pays de l'Union comme la République tchèque ou la Slovaquie, l'unanimité est souvent la seule possibilité de s'affirmer face aux grandes puissances européennes », souligne Teona Lavrelashvili. ■

- **Sept élargissements depuis 1957** : le nombre d'Etats de l'Union européenne est passé de 6 à 27.
  - D'après le Traité de Rome : « *Tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté* »...
  - Mais **quelles frontières** donner à l'Europe ?
- Le processus d'**élargissement** interfère avec l'évolution des **institutions** : il s'accompagne d'un nécessaire **approfondissement** de la construction européenne au plan **institutionnel** pour que l'Union puisse aussi bien fonctionner à 6 qu'à 27 !
- Vers un **retour ou une remise en cause** de ces élargissements ? Avec le **départ volontaire** de la Grande-Bretagne en 2016 et l'évocation d'un **potentiel départ forcé** de la Grèce en 2015.
  - Vers un **nouvel épisode** d'élargissements à l'Est ? Avec le début de la guerre en Ukraine en février 2022.

## I. Premier élargissement : l'Europe des 9

- **1957** : Europe des six (France, République Fédérale Allemande, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).
- **1973** : élargissement au **Royaume-Uni**, à l'**Irlande** et au **Danemark**.
- **Déroulement concernant le Royaume-Uni** :
  - **Initialement**, le Royaume-Uni était **réticent** à la construction européenne (création alors en 1959 de l'Association Européenne de Libre Echange, AELE. Cf. infra).
  - Puis, **trois demandes britanniques** :
    - **1961** : la Grande-Bretagne demande en contrepartie de son intégration des **concessions importantes** (dont des tarifs douaniers spécifiques pour le *Commonwealth*).  
**Refus**, notamment du Général de Gaulle qui craint un « *cheval de Troie de l'Amérique* ».
    - **1967** : toujours **refus** du Général de Gaulle, mais les autres pays membres souhaitent l'entrée du Royaume-Uni.
    - **1969** : départ du Général de Gaulle et besoin d'équilibrer le marché commun face à la montée en puissance allemande. Des **dérogations transitoires** pour **faciliter les importations** en provenance du *Commonwealth* sont alors accordées à la Grande-Bretagne.
- Ce premier élargissement fait évoluer le marché commun avec par exemple la mise en œuvre de politiques régionales comme le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** en **1975**, dont la Grande-Bretagne était le **principal bénéficiaire**.
- « **Problème** » britannique une fois intégré, **jusqu'au Brexit décidé en 2016 et réalisé définitivement au 31 décembre 2020** :
  - **Réticence à jouer un rôle actif** : non adhésion à l'Euro, à l'espace Schengen, non signataire du pacte budgétaire européen.
  - **Demande d'avantages financiers**, négociations permanentes (Margaret Thatcher : « *I want my money back* »).

## II. Second élargissement : l'Europe des 10

- **1981** : élargissement à la **Grèce**.
  - **Déroulement** :
    - Préparation de longue date : **accords douaniers préalablement mis en place** depuis 1961.
    - Les négociations ont commencé suite à un changement politique : **fin du pouvoir des colonels**.
  - **Spécificités** :
    - Elargit pour la première fois l'Europe communautaire **vers le Sud de l'Europe**.
    - Intègre un Etat à **PIB très faible** : accroît les **disparités**.
- ⇒ **Bilan en demi-teinte** : assoit la démocratie grecque, rattrapage économique dans un premier temps, aides européennes face à la crise de la dette souveraine grecque au prix d'une politique budgétaire restrictive critiquée par une certaine partie de la population.

## III. Troisième élargissement : l'Europe des 12

- **1986** : élargissement à l'**Espagne** et au **Portugal**.
- **Déroulement** :
  - Préparation : **accords douaniers préalables** également.
  - Les négociations ont commencé là aussi suite à des changements politiques : **mort du général Franco en Espagne, révolution des œillets au Portugal**.
- **Succès et problèmes** :
  - **Bilan plutôt positif** : assoit leurs démocraties, rattrapage économique, aides de l'Union européenne face à la crise économique et financière de 2007-2008.
  - Le faible niveau de développement économique des deux pays nécessite des **financements importants** de la CEE à destination de ces pays.
  - Implique un fonctionnement plus complexe des institutions : **motivera l'Acte Unique (1986)**.

## IV. Quatrième élargissement : l'Europe des 15

- **1995** : élargissement à l'**Autriche**, à la **Finlande** et à la **Suède**.
- **Bilan positif** :
  - Pays riches, de tradition libre-échangiste.
  - Permet un **enrichissement des discussions européennes** (protection de l'environnement, parité hommes/femmes...).
  - **MAIS** cela complique le **fonctionnement institutionnel**, notamment du fait du nombre d'Etats membres (de 9 à 15 Etats membres).

## V. Cinquième élargissement : l'Europe des 25

- **2004** : élargissement à **Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie.**
- **13** Etats souhaitaient en réalité intégrer l'Union européenne.
  - La **Bulgarie** et la **Roumanie** ont un retard économique trop important : leur adhésion est alors **repoussée.**
  - Quant à la candidature de la **Turquie**, son adhésion n'a pas été acceptée pour plusieurs raisons (respect des Droits de l'Homme, identité européenne...).
- **Déroulement** :
  - Dès la **chute du mur de Berlin**, l'Union européenne a renforcé ses liens commerciaux avec les anciens pays du bloc soviétique et **aide économiquement** à leur reconstruction économique.
    - A travers notamment le **programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (PHARE).**
  - Avant d'accéder à la monnaie unique, les nouveaux Etats doivent participer pendant une durée de **deux ans au minimum** au **MCE II** et respecter les **critères de convergence.**
- **Enjeux** :
  - **Politiques**
    - **Entériner la fin de la guerre froide**, depuis la chute du mur de Berlin et **étendre la paix** à toute l'Europe.
    - **Accroissement du poids** de l'Europe communautaire sur la scène internationale.
  - **Economiques**
    - Stimuler la croissance en augmentant les **échanges commerciaux** intracommunautaires.
    - Augmenter l'**influence économique** de l'Europe face aux **blocs asiatique et américain.**
- **Problèmes liés à l'hétérogénéité de l'Europe** : décalages **politiques, économiques** et **sociaux.**
  - **Pays pauvres** : ce qui implique des coûts d'**adaptation** importants pour les pays entrants et pour l'Union européenne.
  - **Risques de dumping social et de délocalisations** préjudiciables aux économies de l'Europe des 15.
  - **Libre-circulation des travailleurs** : crainte de flux massifs de migrants des pays candidats vers l'Europe occidentale (mythe du « plombier polonais »).
  - Nécessité de trouver un **nouveau modèle institutionnel...**

## VI. Sixième élargissement : l'Europe des 27

- **2007** : élargissement à la **Bulgarie** et à la **Roumanie.**
  - Après cet élargissement, les **écarts de niveau de vie** dans l'Union n'ont jamais été aussi importants : **risques pour la cohésion économique et sociale.**
  - Par crainte d'afflux massifs de travailleurs en provenance de ces pays, la plupart des anciens Etats membres ont instauré une **période transitoire limitant le libre accès à leur marché du travail (pris fin en 2014).**
- Marine Salès-Juet | Macroéconomie | 2022-2023 | CPGE ENS Rennes D1, Lycée polyvalent de Cachan

## VII. Septième élargissement : l'Europe des 28

- **2013** : élargissement à la **Croatie** (suite à un référendum national tenu en 2012).

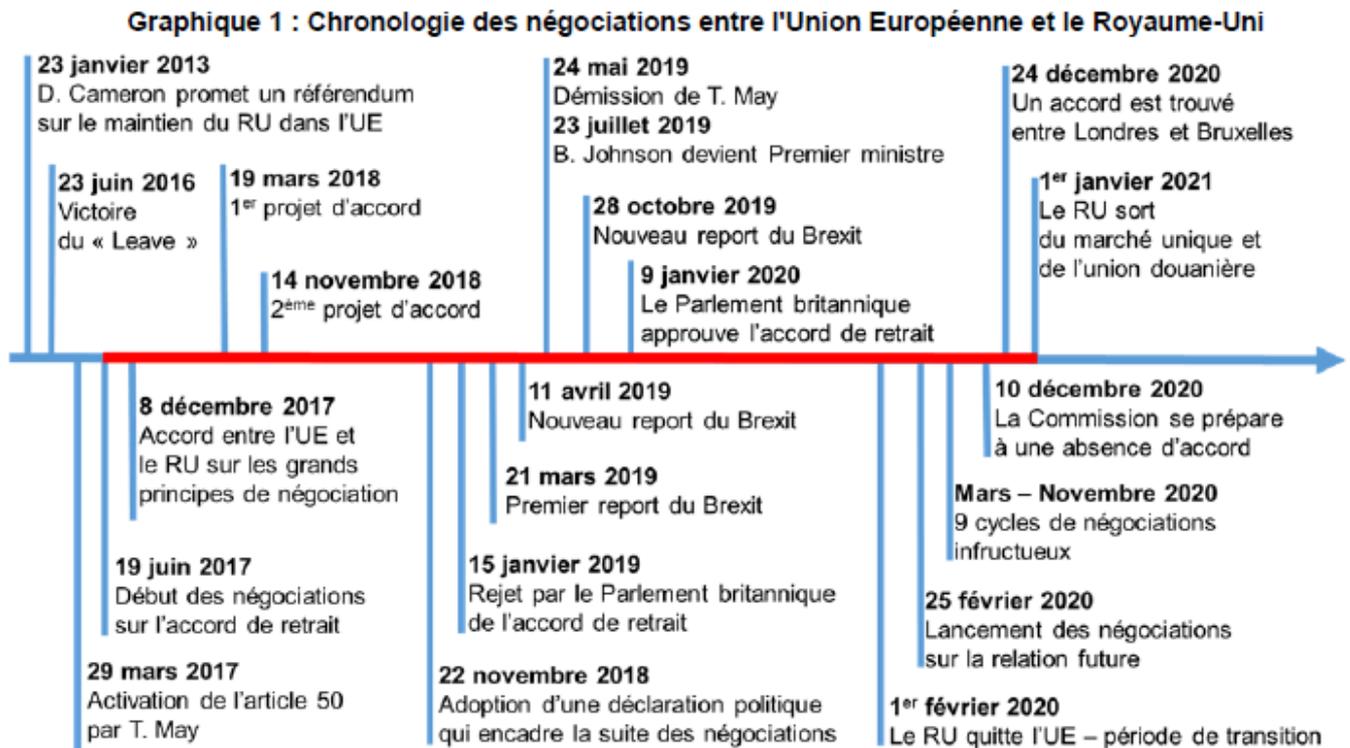
## VIII. Sortie volontaire du Royaume-Uni : le Brexit

- **2016** : **référendum** sur la place du pays dans l'Union européenne aboutissant à la **sortie du Royaume-Uni** (51,9 % des électeurs favorables).
  - Le Royaume-Uni a quitté définitivement l'Union européenne **le 31 janvier 2020**, 47 ans après son adhésion.
  - La sortie **volontaire** d'un Etat membre de l'Union est prévue par **l'article 50 du Traité de Maastricht**.

### *Application de l'article 50 du traité sur l'Union européenne*



- L'Union européenne et le Royaume-Uni ont finalement conclu un accord le **24 décembre 2021** :



Source : DG Trésor.

Note de lecture : La période de négociation est marquée en rouge.

📖 Lecture de l'article d'Alternatives économiques – Quand les Britanniques disaient « oui » à l'Europe.

📖 Lecture du Document n°1.

## IX. Futurs élargissements

- Le **Sommet de Copenhague (du Conseil Européen) en 1993** a défini des conditions pour l'adhésion à la Communauté.
  - **Une identité européenne** : appartenir géographiquement, économiquement et culturellement à l'Europe.
  - **Des institutions stables et démocratiques**, qui doivent assurer le respect des Droits de l'Homme et la protection des minorités.
  - **Une économie de marché viable**, capable de supporter le choc concurrentiel dû à l'entrée dans le marché unique.
  - **Une capacité à assumer les obligations de l'adhésion** : accepter les règles, les principes communautaires (exemple : adopter l'Euro à terme).
- **Programme d'aide : Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP).**
  - Les pays candidats à l'Union européenne peuvent bénéficier d'un **soutien financier** de la part de cette dernière (aide à la transition, développement régional, développement rural...).
- **Pays candidats** :
  - **Juin 2003 : sommet de Thessalonique** : question de l'adhésion des Etats de l'**ex-Yougoslavie** (Serbie, Croatie, Macédoine, Monténégro, Slovénie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine).

- Candidats dont les candidatures sont officielles (**dossier accepté à l'unanimité par les Etats membres de l'UE**) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Serbie, Monténégro, Macédoine, Moldavie, Ukraine et Turquie.
- Candidats **potentiels** : Kosovo.
- Candidature **rejetée** : Maroc.
- Candidature **abandonnée** : Islande, Norvège et Suisse.

## X. Construction non communautaire

### A. Association Européenne de Libre-Echange (AELE)

- Les **Traités de Paris (1951) et de Rome (1957)** ont incité d'autres Etats européens qui n'ont pas signé ces traités à **s'associer** d'un point de vue **économique**.
- Entrée en vigueur de l'**AELE le 3 mai 1961**, à la suite d'une **proposition britannique** de 1959.
- Sept pays membres initialement. Elle compte aujourd'hui quatre membres : **Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse**.
- **Zone de libre-échange** :
  - Suppression des tarifs douaniers **entre** les pays membres, pour **certains** produits (industriels et agricoles transformés, produits maritimes et poissons).
  - Mais liberté de choisir les droits de douanes concernant leurs échanges avec les **pays tiers**.

### B. Espace Economique Européen (EEE)

- **1<sup>er</sup> janvier 1994** : zone de libre-échange entre l'**AELE** et l'**Union européenne**.
  - La **Suisse** refuse d'y participer.
  - Actuellement **30 membres** : 3 Etats de l'**AELE** + 27 Etats de l'**Union européenne**.

### C. La Communauté Politique Européenne (CPE)

- Sur le plan **politique**, suite à l'**invasion de l'Ukraine par la Russie**, a été créée la **communauté politique européenne** en **octobre 2022**.
  - **Document n°2** : **44 pays membres** aujourd'hui, qui ont prévu de se réunir **tous les 6 mois**.
- **Objectifs** :
  - Intensifier la **coopération** et le **dialogue** entre l'ensemble des pays du continent européen.
  - Renforcer la **coordination** à l'échelle continentale sur les enjeux de **politique étrangère et de sécurité**.
  - Développer les liens en matière **énergétique**, de **transport**, de **commerce**, de **recherche** et d'**éducation**.
  - Rapprocher les **sociétés civiles** et **jeunesses** du continent.

## **D. Certains Etats Méditerranées**

- Le **processus de Barcelone** a permis la création de **l'Union pour la Méditerranée (2008)** mais il a démarré bien avant avec la **déclaration de Barcelone** : conférence ministérielle intergouvernementale euro-méditerranéenne de novembre **1995**, réunissant les 15 ministres des Affaires étrangères de l'Union et de 12 pays tiers méditerranéens comme l'Algérie, l'Egypte ou la Turquie.
- **Objectif** : partenariat **euro-méditerranéen**, dans trois domaines :
  - **Politique et sécurité** : définir un espace commun de **paix** et de **stabilité**.
  - **Economique et financier** : permettre la construction d'une **zone de prospérité partagée**.
  - **Social, culturel et humain** : favoriser la **compréhension** entre les cultures, dépollution de la Méditerranée, développement de l'énergie solaire, l'enseignement et la recherche...

## **XI. Problématiques liées aux élargissements**

### **A. Jusqu'où ?**

#### **1. L'adhésion de la Turquie ?**

- **Historique** :
  - **Première** demande d'adhésion : 1987.
  - 2005 : ouverture des **négociations de pré-adhésion**.
- Les négociations sont **suspendues** depuis décembre 2006.

#### **2. L'élargissement aux pays de l'ex-Yougoslavie, les « Balkans »**

- Elargissement soutenu par la **Grèce** et l'**Italie**, qui ont des frontières **communes** avec ces Etats.
- Elargissement **contesté** par d'autres pays membres, qui considèrent qu'une **pause** doit être faite dans le processus d'**élargissement**, compte tenu des **difficultés posées** par l'intégration économique des nouveaux Etats membres, au profit d'un **approfondissement** de la construction européenne

⇒ Interrogation sur les **capacités** de l'Union européenne à poursuivre en même temps une **intégration à caractère économique, politique et institutionnel**.

#### **3. L'Islande**

- Ouverture des négociations d'adhésion en 2010 pour une intégration en 2013. Mais, en mars 2014, le gouvernement de centre droit a annoncé que le pays **n'était plus candidat à l'adhésion**.

### **B. Défis liés à l'élargissement à 27 Etats membres**

- **Gains en croissance économique** à attendre d'un élargissement :
  - **Principalement pour les nouveaux pays**, souvent plus pauvres que les pays initialement membres.
  - **Également de tous les Etats membres**, en raison d'un accroissement des **échanges intra-communautaires**.

- **Impact sur les délocalisations** : les **derniers pays intégrés, notamment les PECO**, bénéficient de nombreux atouts pour **attirer les entreprises des pays de l'ouest de l'Union européenne** : proximité géographique, faible coût de la main d'œuvre, recherche d'une implantation locale pour mieux pénétrer les marchés de l'Est...
- **Coûts de cohésion et de convergence économique des Etats nouvellement intégrés** : évolution nécessaire de la **politique de cohésion et des aides sociale et régionale**.
- **Impact sur les institutions : la gouvernance d'une Europe élargie**. Question de la « **capacité d'absorption de l'Union européenne** » :
  - « *Rapport spécial sur la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux Etats membres* » de la Commission européenne (2006) : le **rythme** de l'élargissement dépendra de la capacité d'**absorption** de l'Union.
  - Doit permettre de maintenir l'élan pour **renforcer et approfondir l'intégration européenne** en donnant à l'Union **les moyens de mieux fonctionner**.